# Règlement intérieur

Année scolaire 2017-2018

Ecole privée mixte du Sacré Cœur
1 rue du calvaire breton
85120 Saint-Pierre-du-Chemin
02.51.51.75.21
saintpierre4@wanadoo.fr

## *Entrée :*

1. Je dois arriver à l'heure, je pose mon cartable dans ma classe et je prends une occupation.
2. J'ai le droit d'entrer dans l'école à l'ouverture du portail : à partir de 8h50 et 13h20.
3. Pour les enfants de PS et MS, à 13h20, je rejoins seul et directement ma classe pour aller en salle de sieste.
4. La cloche sonne : je me mets rapidement en rang, en silence, et je rentre calmement sans courir après que l'enseignant l'ait demandé.
5. Toute absence doit être signalée à l'école le jour même ou la veille si elle est anticipée. De plus, merci de justifier l'absence par un billet indiquant le motif de l'absence, dés le retour de l'enfant à l'école.

## *Récréation :*

1. Je n'utilise pas la violence (verbale, physique).
2. Je joue sur l'espace goudronné de la cour en respectant tous les enfants de l'école (petits ou grands).
3. Je respecte les limites de la cour et les espaces définis (buts, terrain de basket, espaces sans ballon, trottinettes…). Quand il pleut, je m'abrite sous le préau où je ne cours pas et je ne joue pas en dehors.
4. Pour les enfants de CP au CM2 : je ne joue pas sur les jeux de maternelle.
5. Je ne dois pas rentrer dans les classes sans en demander l'autorisation.
6. Je ne joue pas dans les toilettes : je respecte et j'économise le papier-toilette et le savon. Je prends un « passeport toilettes » pour pouvoir y accéder (collier à ma disposition).
7. Je ne joue pas dans le local de rangement des jeux de cour.
8. Je ne joue pas au ballon sous le préau.
9. Je n'emporte pas de ballon de chez moi.
10. Pour les enfants de CP au CM2 : je pense à aller aux toilettes pendant la récréation.
11. A la fin de la récréation, je range calmement les ballons et les autres jeux dans le local de rangement sans précipitation pour ne pas détériorer ce qui se trouve dans le local.
12. Je respecte le milieu qui m'entoure (murs de l'école, poteaux, arbre et plantations s'il y en a dans l'année).
13. Sont interdits à l'école (en classe et sur la cour) : les chewing-gums, les bonbons, les jeux électroniques (DS, portables, mp…), les cartes qui s'échangent (ex : Pokémon), ou tout autres objets similaires incitant les échanges (ex : billes), les convoitises et la jalousie. Par contre, je peux apporter des bonbons pour mon anniversaire.
14. Je n'apporte pas d'objets précieux à l'école (bijoux de valeur, argent, jeux électroniques…). L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Sortie :

1. Quand l'enseignant signale l'heure de la sortie, je sors sans traîner, je me dirige vers la sortie près de la ligne ou à la grille si je mange à la cantine (le midi) ou si je prends le car (le soir).
2. J'attends calmement sur la ligne de la cour et j'écoute quand l'enseignante m'appelle pour sortir.

## Tenue vestimentaire :

1. Je viens à l'école en tenue correcte (pas trop dénudée et protégeant suffisamment du soleil et des intempéries)
2. Je porte des chaussures adaptées aux jeux de récréation (pas de tongs, ou crocs qui ne tiennent pas le pied)
3. Les jours de forte chaleur j'apporte au minimum un couvre-chef (casquette, chapeau, bob, fichu, etc.).
4. Tous les **vêtements** susceptibles d'être enlevés doivent être **notés au nom de l'enfant**.

## Cantine – Garderie – Car :

1. Je suis poli avec les personnes de service et avec mes camarades.
2. Je respecte les règles énoncées dans chaque structure.

## Respect du règlement :

Je m'engage à respecter ce règlement et les consignes données par les personnes responsables.
Je le signe.

En cas de manquement, je m'expose aux sanctions suivantes:

- Privation temporaire de jeu
- Exclusion temporaire de la classe sous la surveillance d'un autre maître
- Effectuer des travaux pour l'école (ramassage des papiers, nettoyage des bureaux ou de la classe, nettoyage de la cour, ramassage des feuilles ou des herbes…)
- En cas de violence physique ou verbale se référencer à l'annexe du présent règlement

Dans tous les cas, en cas de conflit, un dialogue s'instaure dès le début; nous demandons à l'enfant d'expliquer ce qu'il a fait et ce qui s'est passé.

**La directrice :** **L'enfant :** **Les parents :**